1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Madame la Présidente
du Conseil d'Administration du Service Départementale et Métropolitain d'incendie et de Secours

Lyon, le 28janvier 2021

N° 2021_07

Objet : Forfait mobilité durable

Madame la Présidente

Ce courrier fait suite à la parution du :

Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « **forfait mobilités durables** » dans la **fonction publique territoriale**.

Vous nous savez très impliqués sur les sujets liés au développement durable. En effet, nous accompagnons les politiques et dynamiques internes positives traitant les problématiques et enjeux environnementaux. C'est pour cette raison que nous vous sollicitons, dans l'objectif de mettre en application le décret cité supra et ainsi mettre en place le versement de la somme au taux maximum à destination des agents qui remplissent les critères d'octroi.

Cette mesure, associée à celles proposées par vos agents (comme l'ajout de régimes de travail cyclés, l'externalisation des bonnes pratiques en matière de vie de centre et organisationnel ou sur les phases opérationnelles) permettra à notre collectivité d'être un élément moteur et un exemple pour les collectivités territoriales de France dans le domaine de la protection environnementale et la préservation de l'existant face aux risques climatiques.

Nous regrettons que la mobilité des agents n'ait pas été prise en compte dans le bilan de production des GES du SDMIS. Alors que le rôle des SPP et PATS est indispensable au fonctionnement du service, les trajets domicile/travail ne sont pas présents dans ce dernier. Néanmoins de nombreux agents du SDMIS utilisent déjà des modes de transports doux et d'autres plus nombreux encore sont prêts à changer leur comportement si le service facilite et valorise ces actions individuelles pour un gain collectif.

Le SDMIS a par le passé entériné la prise en charge partielle des abonnements de transports en commun. Une attitude positive sociale/sociétale et environnementale qui demande aujourd'hui et dans le cadre réglementaire à être poursuivie et accompagnée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame la Présidente, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ

